

Avenant 1 à la Convention FFBB / LNB 2018/2021

I. Préambule

La Fédération Française de Basket (FFBB) et la Ligue Nationale de Basket (LNB) sont dénommées ci-après respectivement ou conjointement « Partie(s) ».

La convention conclue entre la FFBB et la LNB en décembre 2017 expire le 31 décembre 2021.

Des discussions sont engagées entre les représentants de la FFBB et ceux de la LNB depuis plusieurs mois pour l'élaboration de la nouvelle convention devant s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces discussions doivent être poursuivies pour permettre la finalisation des termes d'un nouvel accord pour les prochaines saisons.

Par ailleurs, la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, la relation entre les fédérations sportives et l'Etat évolue pour passer d'une tutelle à un contrôle du respect des engagements.

Pour l'obtention de la délégation ministérielle, outre le contrat de délégation avec le Ministère des Sports et le contrat d'engagement républicain, les Fédérations doivent élaborer une stratégie nationale fondée sur les orientations nationales du Ministère des Sports.

Aussi, il est relevé par les Parties l'établissement en concertation de cette stratégie nationale et que le contrat de délégation avec l'Etat n'interviendra qu'au terme du 1^{er} trimestre 2022.

D'ores et déjà, la FFBB et la LNB, tiennent à témoigner de leur volonté commune d'entretenir et d'accentuer leur relation pour la poursuite du développement du basket Français et de toutes ses composantes.

Le présent avenant a pour objet, dans l'attente de la conclusion de cette dernière, de proroger les termes de la convention actuellement en vigueur entre la FFBB et la LNB conclue en décembre 2017.

Ainsi, cela permettra également aux parties d'une part, de repartir sur une période de saisonnalité sportive (1^{er} juillet / 30 juin) et d'autre part, de prendre en considération les éléments relatifs à la stratégie nationale ainsi que les conditions / devoirs résultant du contrat de délégation sans avoir à procéder par voie d'avenant avec la LNB au cours du 1^{er} semestre 2022.

II. Prorogation

Lors de la réunion du Bureau Fédéral de la FFBB du 05 novembre 2021, il a été validé la prorogation de la convention de délégation FFBB-LNB jusqu'au 30 juin 2022 sous réserve de l'approbation définitive du Comité Directeur du 17 décembre 2021 et de la décision des instances de la LNB.

Le Comité Directeur de la FFBB s'est réuni le 17 décembre 2021 et a approuvé définitivement à l'unanimité des membres présents, sous réserve de la décision des instances de la LNB, la prorogation de ladite convention de délégation.

La LNB a, quant à elle, lors de son Comité Directeur du 16 décembre 2021 approuvé à l'unanimité la prorogation de la convention FFBB / LNB jusqu'au 30 juin 2020.

Aussi, le Comité Directeur de la LNB a décidé de soumettre cette prorogation à l'Assemblée Générale de la LNB à distance selon les conditions prévues à l'article 8 des statuts au cours de la semaine du 20 décembre, sous réserve de l'approbation de cette prorogation par le Comité Directeur de la FFBB.

C'est à ce titre que lors de son Assemblée Générale consultée à distance le 22 et 23 décembre 2021, la LNB a accepté de proroger à la majorité des votants (59 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention) ladite convention de délégation.

Par le présent avenant, la convention conclue entre la FFBB et la LNB en décembre 2017 et expirant le 31 décembre 2021 est expressément prorogée jusqu'au 30 juin 2022.

Les parties conviennent expressément que, jusqu'à l'adoption par leurs Assemblées Générales d'une nouvelle convention de délégation, au plus tard le 30 juin 2022 :

- La convention conclue en décembre 2017 continue donc à s'appliquer ;
- Les parties poursuivront leurs discussions sur l'élaboration de la nouvelle convention en vue de présenter celle-ci pour adoption lors de leurs Assemblées Générales respectives qui se tiendront au plus tard au mois de juin 2022.

Fait à Paris, le 24 décembre 2021

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Pierre SIUTAT
Président de la FFBB

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, open loop at the top and several smaller, more compact loops below it.

Alain BERAL
Président de la LNB